

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/02/2024
Réuni le : 19/02/2024
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS, Ville de lumière (T ARTS et SES) du 10 au 12 avril 2024 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-03 : Voyages scolaires : PARIS, Ville de lumière (T ARTS et SES) du 10 au 12 avril 2024
Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire.
La participation des familles s'élève à 290 € / élève
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/02/2024
Réuni le : 19/02/2024
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-04 : Don(s) de la FCPE – Voyage à BARCELONE Santé et Social
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à accepter un don de 1.134 € de la FCPE, participation au voyage à Barcelone

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan Voyage scolaire --- BARCELONE Santé et Social

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/02/2024
Réuni le : 19/02/2024
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le remboursement aux familles par virement ou affectation sur carte self selon demande des familles à 17,45 €

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-05 : Bilan Voyage scolaire --- BARCELONE Santé et Social
Sur proposition du président, et après bilan financier du voyage, le conseil d'administration fixe le montant définitif de la participation au voyage à Barcelone Santé Social à 427,55 €, au lieu de 445 € et valide le remboursement aux familles par virement ou affectation sur carte self selon demande des familles à 17,45 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : RS2024 : Périodes de formation en milieu professionnel 2024-2025

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/02/2024
Réuni le : 19/02/2024
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les dates de PFMP 2024-2025

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-06 : RS2024 : Périodes de formation en milieu professionnel 2024-2025
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les dates de PFMP 2024-2025 (sous réserve de modification du calendrier scolaire), conformément au document joint en annexe

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	19
Contre :	6
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/02/2024
Réuni le : 19/02/2024
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-07 : Don(s) de la FCPE – Voyage à LONDRES (T_LLCE)

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à accepter un don de 992 € de la FCPE, participation au voyage à Londres (T_LLCE)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/02/2024
Réuni le : 19/02/2024
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-08 : Don(s) de la MDL – Projet pédagogique --- Colosse aux pieds d'argile
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à accepter un don de 200 € de la MDL du lycée, participation au projet pédagogique " Colosse aux pieds d'argile "

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ
ROUTE DE L'HIPPODROME
49601 BEAUPREAU CEDEX
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don(s) à l'association sportive du lycée - Championnat de France

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2024

Réuni le : 19/02/2024

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le proviseur à faire un don à l'association sportive du lycée

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-09 : Don(s) à l'association sportive du lycée - Championnat de France

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le proviseur à faire un don de 350 € à l'association sportive du lycée, participation au championnat de France de cross-country sport partagé et de football masculin et féminin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guerineau

Prénom : Eric

Signé le : 21/02/2024 10:39:08